



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ SUR LA GESTION DES PÊCHES

Première session

15-18 janvier 2024

PRATIQUES DE GESTION DES PÊCHES : UNE ANALYSE GLOBALE À PARTIR DU QUESTIONNAIRE DU CODE DE CONDUITE

Résumé

Ce document donne un aperçu de l'importance des objectifs multidimensionnels (c'est-à-dire écologiques, sociaux, économiques, nutritionnels) dans la gestion des pêches visant à soutenir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. De plus, étant donné que la durabilité des pêcheries nécessite une gestion efficace, il est important de surveiller son efficacité pour comprendre les domaines à améliorer. Pourtant, il n'existe aucun cadre mondial systématique pour évaluer la gestion des pêcheries. Afin de comprendre comment les différentes pratiques de gestion des pêches sont mises en œuvre par les membres de la FAO, les données du Code de conduite pour une pêche responsable concernant les attributs de la gestion des pêches ont été analysées, mettant en évidence les pratiques communes entre les membres, mais également les domaines ou sujets qui nécessitent des efforts supplémentaires pour leur mise en œuvre efficace des mesures de gestion.

Les questions sur le contenu substantiel de ce document peuvent être adressées à:

Nicolas Gutiérrez
Fonctionnaire principal des pêches
Secrétaire du Sous-comité sur la gestion des pêches
E-mail : Nicolas.Gutierrez@fao.org

I. INTRODUCTION

1. La gestion des pêches est essentielle pour parvenir à une pêche durable. Il existe une grande diversité de pêcheries et de systèmes de gestion des pêcheries dans le monde. Différentes approches de gestion sont utilisées, souvent adaptées aux contextes locaux des pays, des communautés de pêcheurs et des espèces cibles au sein de leurs écosystèmes. Certains sont centralisés tandis que d'autres sont des systèmes communautaires ou coutumiers. Tous ces systèmes de gestion doivent fonctionner efficacement afin que les ressources halieutiques soient maintenues à des niveaux productifs tout en tirant des avantages sociaux, économiques, culturels et nutritionnels.

2. Il existe des défis à relever pour atteindre les objectifs de gestion des pêches à l'échelle mondiale, notamment le manque de capacités humaines, financières et techniques, en particulier dans les pays les moins avancés et pour la pêche marine et intérieure à petite échelle. En outre, les sciences de la gestion des pêches et les mesures de gestion qui ont été élaborées et mises en œuvre dans les pays développés sont parfois appliquées aux pêcheries des pays en développement dans un contexte différent. Les mesures de gestion doivent être ajustées et adaptées aux contextes socio-économiques et culturels locaux des pêcheries dans les pays en développement. En outre, la gestion des pêcheries est principalement appliquée dans le contexte de la maximisation de la production (captures) tout en maintenant la fonction et la structure de l'écosystème, mais inclut rarement des objectifs directs ou explicites d'amélioration des aspects sociaux, économiques, nutritionnels ou de genre de la pêche.

3. Actuellement, au niveau mondial, nous ne comprenons pas bien l'efficacité de nos systèmes de gestion. La raison de ce manque de compréhension est qu'il n'existe actuellement aucune approche globale utilisée pour évaluer ces systèmes. Bien que certains pays évaluent les systèmes de gestion des pêcheries, en particulier l'efficacité ou l'échec de certaines mesures de gestion, il n'existe aucun cadre mondial permettant de surveiller systématiquement l'intensité et l'efficacité des systèmes de gestion aux niveaux régional et mondial.

II. CHANGEMENTS DANS LES OBJECTIFS DE GESTION DES PÊCHES

4. Il existe de nombreux types d'objectifs potentiels de gestion des pêches, notamment ceux liés au maintien de la production alimentaire, à l'augmentation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à la création de richesses, à la fourniture de moyens de subsistance décent et à la protection de l'intégrité environnementale. Pour toute pêche individuelle, bon nombre de ces objectifs, mais pas nécessairement tous, peuvent être en place, ou il peut y avoir d'autres types d'objectifs spécifiques aux contextes uniques de chaque pêche qui ne sont pas énoncés, et/ou certains objectifs peuvent avoir plus de poids que d'autres. Pour certaines pêches, les objectifs sont explicitement énoncés, par exemple dans un plan de gestion de la pêche. Pour d'autres pêches, les objectifs peuvent ne pas être explicites, mais peuvent plutôt être généralement compris ou reconnus implicitement comme étant des objectifs de gestion.

5. Pendant la majeure partie du XXe siècle, lorsque ce qui est aujourd'hui principalement compris comme la gestion des pêches commençait officiellement à être établi, les objectifs de gestion étaient largement centrés sur la maximisation du rendement en poisson des pêcheries de capture, ou des objectifs plus larges n'étaient abordés que de manière informelle par le biais d'accords locaux coutumiers. De nombreuses méthodes d'évaluation des stocks conçues dans les pays développés dotés de capacités techniques élevées se sont concentrées sur la manière d'estimer le rendement optimal d'une pêcherie monospécifique. À la fin du XXe siècle et au XXIe siècle, une vision plus large des objectifs de gestion des pêcheries s'est progressivement développée. Les objectifs de gestion ont commencé à inclure plus généralement la

réduction du risque de surpêche des stocks cibles tout en protégeant la biodiversité des stocks cibles et des écosystèmes marins au sens large¹. Ces changements impliquaient une reconnaissance accrue et une mise en œuvre accrue des approches de gestion préventives². Les objectifs de gestion se sont progressivement élargis pour mettre davantage l'accent sur les considérations relatives aux écosystèmes plus larges dans lesquels les pêches opèrent. Cela a abouti à l'adoption généralisée de l'approche écosystémique des pêches (AEP)³. Dans le même temps, les objectifs de gestion des pêcheries se sont élargis pour englober de plus en plus d'objectifs économiques et sociaux, notamment la fourniture de nutriments pour la consommation humaine et les droits fonciers⁴.

6. À mesure que les objectifs de gestion des pêches se sont élargis au fil du temps, il a été de plus en plus reconnu que certains de ces objectifs pouvaient être incompatibles. Les compromis dans les objectifs de gestion des pêches constituent un domaine de recherche actif depuis de nombreuses décennies⁵. Certains des compromis courants rencontrés ont été les captures (un objectif de production alimentaire) par rapport à la prévention de l'épuisement des populations de poissons (un objectif de biodiversité), et l'emploi (un objectif social) par rapport à une plus grande efficacité ou rentabilité dans le secteur de la pêche (un objectif économique). Il existe également des compromis en termes de résultats distributifs; Les performances économiques peuvent dans certains cas être maximisées en vendant des produits à l'étranger, réduisant ainsi les avantages en matière de sécurité alimentaire pour les communautés locales. L'équilibre approprié entre des objectifs concurrents dépend dans une large mesure des objectifs nationaux ou spécifiques à la pêche, et différents pays (ou gestionnaires de pêcheries au sein d'un même pays) peuvent choisir des pondérations très différentes des objectifs alternatifs.

III. ÉVALUATION DE LA GESTION DES PÊCHES DANS LE MONDE

7. De nombreux pays évaluent leurs systèmes de gestion des pêches, dans le but d'identifier les limites et d'améliorer ces systèmes. Certains de ces pays utilisent la gestion adaptative pour comparer différentes approches, visant également à identifier d'abord puis à mettre en œuvre les approches jugées les plus efficaces. Des systèmes de gestion efficaces peuvent offrir davantage d'avantages dans le large éventail d'objectifs décrits ci-dessus. Cependant, à l'échelle mondiale, il n'existe pas de norme universelle pour évaluer la performance des systèmes de gestion des pêches. Différents pays utilisent des approches différentes, et de nombreux pays sont limités dans leur capacité à utiliser n'importe quelle approche. Les approches visant à évaluer les systèmes de gestion doivent être inclusives dans tous les pays et dans les divers contextes des pêches individuelles. Les évaluations doivent tenir compte des circonstances particulières liées aux faibles capacités techniques et financières de certains pays et à la faible valeur brute de la production de certaines pêches artisanales.

8. Divers instruments d'enquête, chacun avec ses propres forces et faiblesses, ont été conçus pour évaluer les attributs de gestion ou les performances des stocks de poissons, des pêches ou des pays. Plusieurs études ont tenté de caractériser divers aspects de la gestion des pêches pour les pays ou les pêches du monde entier.⁶ Même si ces études ont chacune leurs propres forces et faiblesses, il s'agit en grande partie de projets de recherche universitaires qui ne couvrent qu'une partie des pêches mondiales et ne sont pas toutes représentatives de la diversité des pêches mondiales et de leurs systèmes de gestion (en négligeant en particulier les pêches artisanales et les pêches continentales). Aucune n'a été menée systématiquement dans

¹ Caddie, 1999 ; Cochrane, 2000; FAO, 1995 ; Masse, 2001

² García, 1994 ; Hilborn et coll., 2001 ; Restrepo, 1998

³ Garcia et coll., 2003 ; Garcia et Cochrane, 2005.

⁴ FAO, 1995 ; García et Charles, 2008 ; Grafton et coll., 2006 ; Jentoft et coll., 1998 ; Oström, 2009 ; Pascoe et coll., 2019

⁵ Hilborn, 2007 ; Keeney et Raiffa, 1976; Walters et Martell, 2004

⁶ Mora et coll. 2009 ; Melnychuk et coll. 2017

tous les pays et au fil du temps pour atteindre une couverture mondiale et identifier les tendances au fil du temps. De plus, ces études ont caractérisé diverses mesures d'efficacité, mais n'ont généralement pas été globales, systématiques, répétées dans le temps ou réalisées au niveau des pêches individuelles.

9. Quantifier l'efficacité de la gestion des pêches permettra d'évaluer si les apports, les efforts, les actions et les budgets alloués aux systèmes de gestion des pêches donnent les résultats escomptés, ainsi que d'identifier les défis et les besoins associés, dans le but d'améliorer leur efficacité.

10. Sans une mesure quantitative de l'efficacité de la gestion, nous ne pouvons pas déterminer avec certitude si nous atteignons actuellement efficacement les objectifs de gestion au niveau régional ou mondial. Certains pays peuvent évaluer leur propre efficacité, mais les approches ne sont pas cohérentes d'un pays à l'autre. Quelques études⁶ ont évalué l'efficacité de certains aspects des systèmes de gestion des pêches ou évaluent l'efficacité par rapport à un sous-ensemble d'objectifs de gestion uniquement, mais ceux-ci peuvent ne pas fournir une caractérisation de l'efficacité globale d'un système de gestion, ou peuvent être limités à un sous-ensemble de pays ou de périodes. Certaines études peuvent évaluer l'efficacité au niveau national, mais l'évaluation au niveau de la pêche est plus appropriée car il existe souvent une variabilité considérable dans l'intensité et l'efficacité de la gestion entre les pêches d'un même pays.

11. La variabilité entre les pêches se manifeste selon plusieurs dimensions différentes, ce qui rend difficile la mesure globale de l'efficacité de la gestion. Certaines pêches sont considérées comme industrielles, ou «à grande échelle», tandis que d'autres sont considérées comme «à petite échelle» (la limite entre pêche à grande échelle et pêche à petite échelle varie souvent selon les pays). Les pêches diffèrent par les espèces qu'elles ciblent et par les types d'engins qu'elles utilisent pour capturer ces espèces. Les pêches peuvent opérer au-delà des frontières internationales, dans des zones économiques exclusives (ZEE) nationales ou dans des zones de juridiction intranationales (par exemple, municipalités, provinces ou États), ce qui affecte la manière dont la pêche est réglementée. Tous ces facteurs qui contribuent à la variabilité des pêches à travers le monde affectent également l'efficacité de la gestion des pêches. En outre, la mise en œuvre des systèmes de gestion est susceptible de différer selon les pays ou les régions, en fonction des ressources financières, techniques et humaines disponibles.

IV. UNE ANALYSE SOMMAIRE DU QUESTIONNAIRE DU CODE

Approche méthodologique

12. Le questionnaire du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code⁷ couvre un large éventail de questions relatives au Code et aux instruments connexes. Bien que certaines des questions soient pertinentes pour la gestion des pêcheries, le questionnaire n'a pas été conçu pour évaluer la manière dont les systèmes de gestion sont structurés ou comment ils fonctionnent. Les réponses des membres aux questionnaires périodiques du Code peuvent fournir des informations sur la mesure dans laquelle des progrès globaux ont été réalisés dans la mise en œuvre du Code. Les réponses peuvent également révéler des problèmes spécifiques pour lesquels la mise en œuvre a été limitée, ou des pays ou régions spécifiques dans lesquels la mise en œuvre a été plus difficile.

⁷ FAO, 1995

13. Le questionnaire du Code⁸ a été menée tous les deux ans et comprend 51 questions couvrant un large éventail de sujets et de mesures de gestion. Afin d'obtenir des informations sur les systèmes nationaux de gestion des pêches, l'enquête de 2020, avec des données provenant de 118 Membres, a été analysée selon une approche en 3 étapes : (1) identifier les questions pertinentes pour la gestion des pêches (par exemple, exclure celles liées à l'aquaculture) ; (2) identifier les questions qui ont fourni des réponses qui pourraient être notées et combinées dans un indice quantitatif ; et (3) convertir la réponse à chaque question en un score de 0 (le moins intense) à 1 (le plus intense). La majorité des questions ont reçu une réponse « oui » ou « non », mais certaines ont été notées dans l'enquête de 1 à 3 ou de 1 à 5, d'autres étaient des ratios, et d'autres questions demandaient aux membres de sélectionner trois options principales sur huit ou neuf. Les exemples suivants illustrent ces transformations de notation :

- Question 7.0 : « *Avez-vous commencé à mettre en œuvre formellement des activités/programmes visant à intégrer l'approche écosystémique des pêches dans la gestion des pêches ?* », a été noté 0 si la réponse était « non » et 1 si la réponse était « oui ».
- Question 6.1, « *Combien de pêcheries identifiez-vous dans votre pays ?* » et 6.2 « *Combien de pêcheries de votre pays ont mis en place des plans de gestion des pêcheries ?* », a été noté en tant que proportion (allant de 0 à 1) du nombre de pêcheries dotées de plans de gestion divisée par le nombre total de pêcheries identifiées.
- Question 5, « *Veuillez indiquer le niveau de priorité que votre pays attache aux thèmes de fond suivants qui sont développés dans le Code et dans les Directives techniques pertinentes de la FAO pour une pêche responsable* ». Les réponses étaient 1 pour « *Priorité supérieure* », 2 pour « *Priorité* » et 3 pour « *Priorité faible* », qui ont été notées respectivement 1, 0,5 et 0.

14. En plus des transformations en scores quantitatifs, les catégories ou « sujets » suivants axés sur les grands éléments de la gestion des pêcheries ont été développés (tableau S1) :

- *Plans de gestion*: comprenait des questions concernant les plans de gestion des pêcheries et les approches écosystémiques de la pêche ;
- *Stratégies de gestion*: comprenait des questions associées à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des prises accessoires, aux stratégies de surveillance des pêcheries ou à la réduction de l'effort de pêche ;
- *Législation sur la pêche*: comprenait des questions concernant les plans d'action nationaux pour les requins et les oiseaux de mer, pour lutter contre la pêche INN ou pour gérer la capacité de pêche, entre autres ;
- *Mise en vigueur*: comprenait des questions concernant l'utilisation et le contrôle des navires via le VMS, les pénalités, les sanctions et les journaux de bord et systèmes de reporting obligatoires ; et
- *Données et recherche*: comprenait principalement des questions liées aux sources de données utilisées pour éclairer la gestion des pêcheries (données historiques, enquêtes indépendantes de la pêche, marquage-recapture, etc.).

15. Les scores pour chacun des sujets mentionnés ci-dessus ont été regroupés par Membre et par zone de la FAO. Pour la plupart des questions, les réponses ont été apportées au niveau national et les informations n'ont donc pas pu être ventilées par type ou échelle de pêche (c'est-à-dire pêcheries maritimes à grande et à petite échelle, ainsi que pêches intérieures). En outre, les scores de chaque sujet et membre ont été pondérés en fonction de leur proportion de débarquements par rapport au total des débarquements dans leurs zones respectives de la FAO (tableau 2).

⁸ FAO, 2020

Résultats récapitulatifs

16. En séparant les scores par sujet, la moyenne et la répartition des scores étaient très similaires entre les sujets (Figure 1). Bien qu'ils ne soient pas sensiblement différents, les scores moyens mondiaux de tous les membres pour l'intensité *des plans de gestion* étaient plus élevés (0,78 sur 1,00) parmi les 5 sujets, et plus faibles pour *la législation sur la pêche* (0,64 sur 1,00), suivis de *l'application* (0,70 sur 1,00).

17. Si l'on examine les différentes zones de la FAO, la région du Nord-Est du Pacifique est la région qui obtient le score le plus élevé (0,90 sur 1,00) en termes d'intensité globale de gestion des pêches, et l'Atlantique Centre-Ouest la région qui obtient le score le plus faible (0,72 sur 1,00) (Tableau 1). En pondérant les scores en fonction des débarquements totaux par zone, le nord-est du Pacifique reste le pays ayant obtenu le score le plus élevé (0,9).

18. Pour *l'application*, le nord-ouest du Pacifique, la Méditerranée et la mer Noire ont obtenu les scores les plus bas (0,71 sur 1,00). Cependant, la Méditerranée et la mer Noire ne sont pas bien représentées dans le domaine de l'application des règles puisque seulement 10 % des captures régionales totales et 20 % des membres de cette région ont répondu aux questions concernant ce sujet. Parmi les quatre questions relatives à *l'application*, la plupart des Membres ont répondu à une mauvaise mise en œuvre des systèmes de surveillance des navires (VMS) au sein de leurs flottes.

19. Alors que la Méditerranée et la mer Noire ont obtenu les scores les plus élevés pour *les stratégies de gestion* (0,82 sur 1,0), qui comprenaient des questions sur le dépassement des points de référence cibles et, si oui, quelles actions spécifiques sont prises pour reconstituer les stocks vers les objectifs (par exemple, ajustements efficaces des capacités, limitation de l'effort de pêche ou des captures, fermeture de la pêche, etc.), l'Atlantique occidentale et central et le Pacifique oriental et central affichent les scores les plus bas (0,66 sur 1,00).

20. En regroupant les Membres par état de développement plutôt que par zone de la FAO (Figure 2), les pays développés ont globalement obtenu des résultats en moyenne plus élevés que les pays en développement, en particulier pour *la législation sur la pêche* et pour *les données et la recherche*.

21. Les résultats présentés ci-dessus combinent différents types de pêcheries : pêcheries maritimes à grande et à petite échelle ainsi que pêcheries intérieures. Cependant, les outils de gestion utilisés dans ces trois types de pêcheries diffèrent considérablement et peuvent nécessiter des approches très différentes pour évaluer à la fois l'intensité et l'efficacité. Malheureusement, les questions du questionnaire du Code ne sont pas facilement liées aux différents types de pêcheries car elles ont été répondues au niveau national. Pour cette raison, certaines questions ont été analysées indépendamment pour les pêcheries artisanales (questions 46 à 50 du questionnaire du Code, tableau S1).

22. Pour la pêche artisanale (SSF), 93 membres interrogés sur 118 (83 %) ont indiqué que ce sous-secteur était présent dans leurs pays respectifs. Cependant, 17 %, 33 % et 28 % des membres interrogés ont signalé un manque d'informations disponibles (« inconnu » dans la figure 3) sur l'importance de ce sous-secteur en ce qui concerne le volume total des débarquements, la valeur et les emplois de récolte respectivement (figure 3). À la question spécifique « *Votre pays collecte-t-il des données sectorielles sur la pêche artisanale ?* », 18 % des Membres ont répondu aucune donnée, 80 % des données disponibles sur le volume des débarquements, 71 % sur la valeur au débarquement, 55 % sur l'emploi, 49 % sur le commerce et 26% sur la consommation (Figure 4). Le manque d'informations signalé par les Membres était plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés. Il est à noter que les Membres appliquent leurs propres définitions de ce qui constitue une pêcherie artisanale et que ces résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

23. En termes de gestion de la pêche artisanale, la question 48 portait sur l'existence de lois, réglementations, politiques, plans ou stratégies ciblant ou traitant spécifiquement de ce sous-secteur. La plupart des Membres interrogés ont sélectionné presque toutes ces catégories (figure 5). Cependant, il n'y a aucune question concernant l'application ou le respect de ces législations, de sorte que les mesures d'efficacité ne sont pas disponibles.

24. En ce qui concerne les lacunes dans les données sur la gestion des ressources halieutiques, env. 50 % des Membres ont identifié le manque d'informations sur l'état des stocks de poissons, suivi par les informations sur la pêche INN et SCS (36 %) et sur les écosystèmes, y compris les données océanographiques et sur le changement climatique (35 %) (Figure 6). De plus, env. 20% des Membres, tous représentés par des pays en développement, ont répondu qu'ils n'avaient aucune information sur l'état des stocks pour tous leurs stocks (par exemple, aucune évaluation disponible pour aucun de leurs stocks), tandis que seulement 9% de tous les Membres ont répondu que plus de 90% de leurs stocks avaient informations sur l'état des stocks (Figure 7). À titre de mise en garde, nous notons que les répondants des pays peuvent différer dans ce qui est considéré comme une estimation fiable de l'état du stock. Ces réponses pour un pays donné dépendront également probablement des pêcheries du pays qui ont été incluses. Par exemple, aux États-Unis, l'état des stocks est plus communément connu pour les pêcheries gérées par le gouvernement fédéral que pour les pêcheries gérées par l'État ou non.⁹

25. Lorsqu'on leur a demandé combien de stocks avaient des points de référence cibles, 31 % des Membres (27) ont répondu qu'aucun stock au sein de leur juridiction n'avait de points de référence cibles. Alors que les évaluations quantitatives des stocks sont souvent considérées comme l'approche la plus fiable et la plus responsable pour déduire les informations sur l'état des stocks nécessaires à l'élaboration de mesures de gestion (par exemple au moyen de points de référence limites et cibles), d'autres sources d'informations peuvent être utiles pour éclairer la gestion, en particulier dans les régions et les pêcheries où les données sont rares et les capacités techniques limitées. À cet égard, 28 % des Membres ont répondu en utilisant des indicateurs de capture et d'effort pour éclairer la gestion, 22 % en utilisant des données socio-économiques et 19 % en utilisant les connaissances d'experts et des indicateurs qualitatifs (Figure 8).

26. Parmi tous les Membres ayant répondu, des points de référence étaient disponibles, un total de 1 540 stocks ont été dénombrés (une moyenne de 25 stocks par Membre dans ces Membres restants, allant de 1 à 388 par pays). Au sein de ces Membres, les mesures les plus couramment prises lorsque les points de référence cibles étaient dépassés comprenaient «mener des recherches », «limiter l'effort de pêche », «renforcer le SCS » et «fermer la pêcherie » dans cet ordre (Figure 9).

27. La conception et la mise en œuvre appropriées de plans de gestion au niveau des pêcheries sont le plus souvent une condition préalable à une gestion efficace des pêcheries. À la question de savoir combien de pêcheries disposaient de plans de gestion et combien avaient des plans de gestion mis en œuvre, les moyennes mondiales étaient respectivement de 71 % et 68 % de toutes les pêcheries (tableau 2). Regroupée par région de la FAO, la région du Nord-Est du Pacifique a signalé le pourcentage le plus élevé de plans de gestion mis en œuvre (100 %), tandis que la région du Nord-Ouest du Pacifique a déclaré le pourcentage le plus faible (0 %) (Tableau 2). Comme pour les autres indicateurs, les pourcentages doivent être considérés avec prudence car les résultats peuvent ne représenter que quelques pays ou pêcheries au sein de ces pays.

28. En termes d'attributs ou de dispositions disponibles dans les plans de gestion des pêcheries, la réponse la plus fréquente était l'interdiction des méthodes et pratiques de pêche destructrices (99 %), les dispositions relatives à la participation des parties prenantes aux décisions de gestion (97 %), la prise en compte des intérêts et des droits des pêcheurs artisanaux (94 %) et les dispositions visant à gérer la sélectivité des

⁹ Melnychuk et coll., 2023

engins de pêche (93 %). Les moins fréquents étaient représentés par des dispositions visant à traiter les engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement rejetés (ALDFG) (56 %), suivies par des dispositions visant à traiter de la capacité de pêche dans des conditions économiques définies (72 %) et à la prise en compte d'un point de référence cible spécifique à un stock (72 %) (graphique 10).

29. Étant donné que les questions du questionnaire du Code sont pour la plupart indicatives de ce qui est disponible ou « sur papier » pour que les pays puissent gérer leurs pêcheries, rien n'indique si la gestion est efficace pour atteindre les objectifs visés. À cet égard, l'un des objectifs de la gestion des pêcheries est souvent de maximiser ou d'optimiser les captures à long terme, pour lesquelles des évaluations de stock sont élaborées pour comprendre l'état du stock et, à partir de là, éclairer les mesures de gestion (par exemple, si mon stock est inférieur à mon objectif). point de référence de B_{PME} , des mesures de gestion visant à réduire l'intensité de la pêche afin de reconstituer le stock de poisson vers mes objectifs doivent être mises en œuvre). Dans ce contexte, plusieurs initiatives, notamment l'Indice de l'état des stocks de la FAO (SoSI) et l'indicateur 14.4.1 de l'Objectif de développement durable 14 (proportion des stocks à un niveau durable), utilisent des points de référence bien établis (c'est-à-dire basés sur la PME) pour évaluer les données biologiques. la durabilité et donc une mesure de l'efficacité de la gestion des pêcheries pour maintenir les stocks à ce niveau.

30. Dans ce document, une tentative a été faite pour relier les réponses et les scores au questionnaire du Code aux réponses des membres au questionnaire sur les indicateurs de l'ODD 14.4.1.¹⁰ sur la proportion de stocks à des niveaux durables. Les corrélations entre l'intensité globale de la gestion et la proportion de stocks à des niveaux durables étaient faibles, comme prévu, compte tenu de la nature et du processus du questionnaire du Code, de l'incertitude quant au niveau d'engagement des Membres dans les deux exercices de reporting et du fait que les objectifs de gestion pourraient ne pas être se concentrent uniquement sur le maintien des stocks à des niveaux durables (par exemple, les plans de gestion peuvent également donner la priorité à des objectifs économiques ou sociaux qui ne sont pas directement liés aux objectifs biologiques). Cependant, *Plans de gestion* et dans une moindre mesure *Mise en vigueur* ont montré une meilleure corrélation positive avec la proportion du stock à des niveaux durables (Figure 11).

Limites du questionnaire et du processus du Code

31. Bien que le questionnaire du Code fournisse un aperçu de « l'intensité » de la gestion des pêcheries à l'échelle mondiale et par région, il existe de nombreuses limites :

- Certaines questions étaient directement liées aux systèmes de gestion des pêcheries, mais d'autres avaient une pertinence plus faible ou moins directe. Parmi les questions qui concernaient dans une certaine mesure la gestion des pêches, presque toutes portaient sur l'intensité plutôt que sur l'efficacité. C'est pour cette raison qu'aucune tentative de distinction n'a été faite dans cette analyse.
- Les questions se situent toutes au niveau national et non au niveau de la pêcherie ou des stocks de poisson. Même si certaines des réponses peuvent s'appliquer à toutes les pêcheries du pays, il peut y avoir une variabilité entre les pêcheries individuelles qui n'est pas prise en compte par une mesure globale au niveau national. En particulier, on peut s'attendre à ce que les performances diffèrent entre les pêcheries à grande et à petite échelle. La plupart des pays ont des pêcheries diversifiées pour lesquelles la réponse serait « oui » pour certaines pêcheries et « non » pour d'autres. Un système de notation au niveau de la pêcherie, ou distinguant les types ou catégories de pêcheries, fournirait

¹⁰ <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-14-04-01.pdf>

probablement un meilleur reflet de l'ensemble des pêcheries. recours à des actions de gestion particulières dans chaque pays.

- Peu de questions concernent les aspects sociaux et économiques de la gestion des pêcheries, et peu de questions sont conçues de manière à refléter la gestion des pêcheries artisanales.
- Les résultats au niveau des zones de la FAO doivent être interprétés avec prudence en raison de biais de représentation (par exemple, certaines zones ne sont représentées que par un ou deux Membres dans les réponses au questionnaire).

V. CONCLUSION

32. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer si nous atteignons efficacement les objectifs de gestion des pêches. La principale raison de ce défi est l'absence d'une évaluation cohérente et approfondie des systèmes de gestion dans le monde. Bien que des études antérieures aient été menées pour évaluer les systèmes de gestion des pêcheries, aucune n'a été représentative de la diversité mondiale des pêcheries, exhaustive de l'ensemble des objectifs de gestion, répétée au fil du temps pour permettre la détection des tendances, ou menée au niveau de pêcheries individuelles. pour permettre d'observer la variabilité entre les pêcheries au sein d'un même pays.

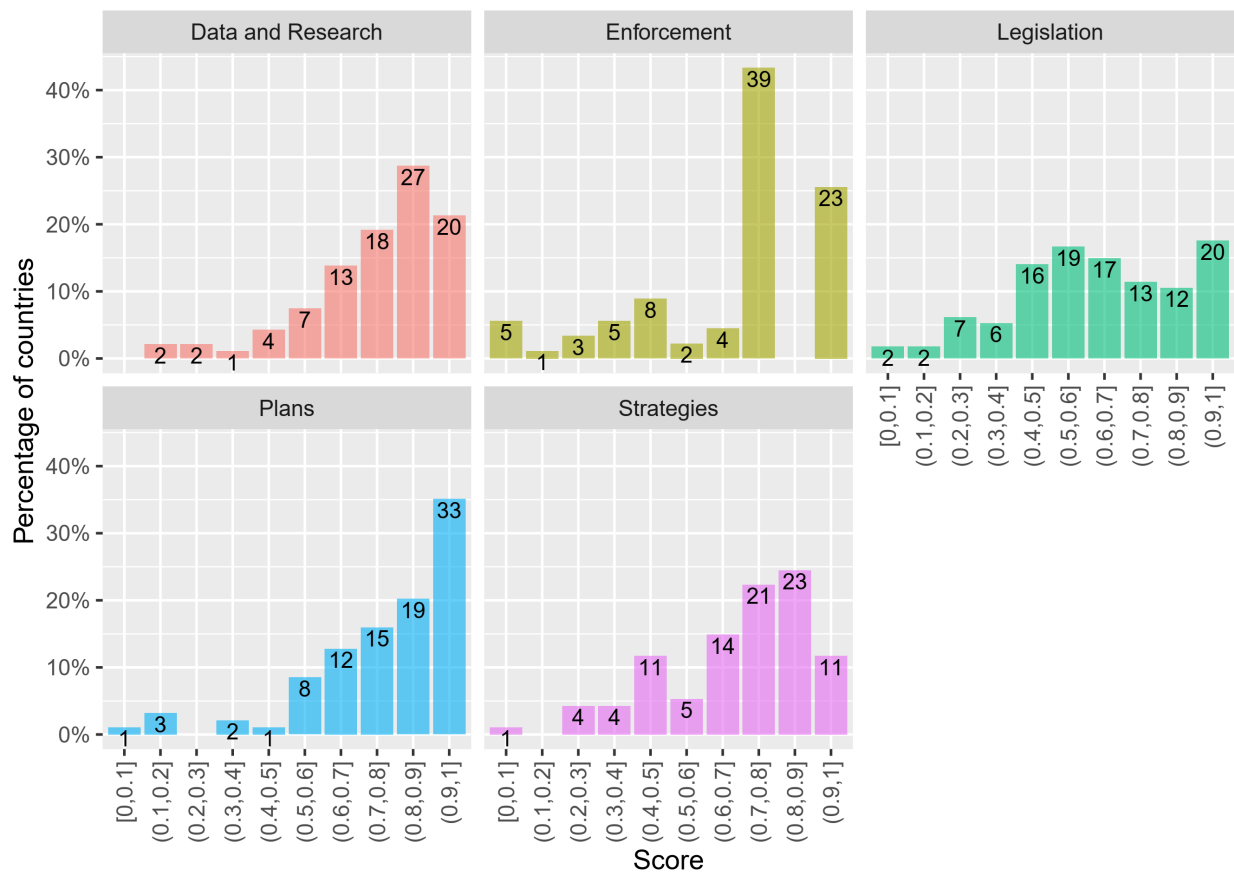
33. Dans l'ensemble, même si le questionnaire du Code présente certains atouts, tels qu'une exhaustivité mondiale et des mises à jour périodiques, il semble que le questionnaire en lui-même est inadéquat pour évaluer quantitativement l'état global de la gestion mondiale des pêches. Cela est particulièrement vrai pour évaluer l'efficacité de la gestion, mais aussi pour distinguer les performances des pêcheries individuelles, ce qui est nécessaire pour discerner les différences entre les pêcheries à grande et à petite échelle. Enfin, tous les pays membres ne répondent pas systématiquement au questionnaire, de sorte que certaines régions de la FAO peuvent ne pas être bien représentées en termes de pays membres ou de débarquements totaux (voir tableau 1).

Tableau 1. Scores bruts moyens et scores pondérés par capture (score W) par sujet et région de la FAO. Un score global pour chaque région est également affiché, calculé en moyenne sur tous les sujets. Le nombre de Membres dans la région de la FAO et le nombre de Membres couverts par le questionnaire du Code sont fournis à titre de mesure de la couverture de l'enquête. Pour chaque dimension, le pourcentage de pays et le pourcentage de captures représentés dans le questionnaire du Code par rapport à la région totale de la FAO sont répertoriés. Les couleurs montrent les scores les plus élevés en vert et les scores les plus faibles en rouge, avec des échelles distinctes par sujet et type de score (Score et W Score).

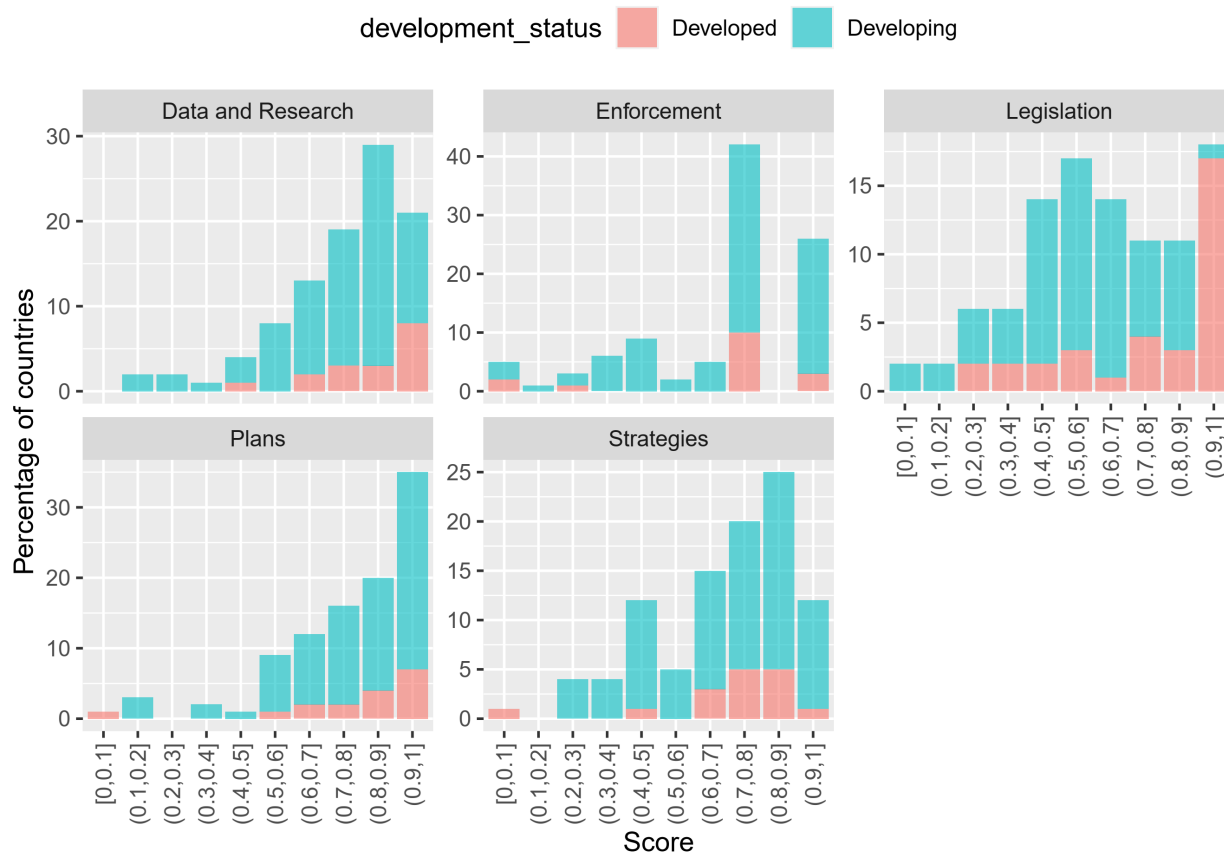
Region	Total # Countries	# Countries survey	Overall				Data and Research				Enforcement				Legislation				Plans				Strategies			
			% Countries	% Catch	Score	W_Score	% Countries	% Catch	Score	W_Score	% Countries	% Catch	Score	W_Score	% Countries	% Catch	Score	W_Score	% Countries	% Catch	Score	W_Score	% Countries	% Catch	Score	W_Score
Pacific, Northeast	7	4	57.1	99.7	0.90	0.90	42.9	99.7	0.97	0.96	42.9	99.7	0.75	0.75	57.1	99.7	0.98	0.98	42.9	99.7	1.00	1.00	42.9	99.7	0.78	0.79
Pacific, Antarctic	10	7	70.0	47.1	0.83	0.75	60.0	39.4	0.90	0.75	60.0	39.4	0.79	0.74	70.0	47.1	0.78	0.82	60.0	39.4	0.90	0.75	60.0	39.4	0.80	0.67
Indian Ocean, Antarctic	7	5	71.4	97.0	0.83	0.43	42.9	35.96	0.92	0.35	42.9	36.0	0.72	0.28	71.4	97.0	0.87	0.86	42.9	36.0	0.89	0.36	42.9	35.96	0.73	0.29
Indian Ocean, Eastern	22	11	50.0	57.8	0.82	0.82	36.4	57.8	0.89	0.85	36.4	57.8	0.77	0.82	50.0	57.8	0.73	0.61	36.4	57.8	0.92	0.95	36.4	57.8	0.79	0.84
Atlantic, Antarctic	14	10	71.4	86.9	0.82	0.79	57.1	86.9	0.90	0.90	57.1	86.9	0.77	0.73	71.4	86.9	0.74	0.72	57.1	86.9	0.89	0.88	57.1	86.9	0.79	0.72
Pacific, Southwest	10	7	70.0	95.8	0.81	0.91	50.0	94.9	0.90	0.91	50.0	94.9	0.78	0.96	70.0	95.8	0.73	0.93	50.0	94.9	0.86	0.95	50.0	94.9	0.75	0.80
Pacific, Western Central	35	20	57.1	57.0	0.79	0.81	51.4	56.8	0.81	0.85	48.6	55.6	0.81	0.70	57.1	57.0	0.73	0.79	51.4	56.8	0.84	0.95	51.4	56.8	0.78	0.76
Pacific, Northwest	9	2	22.2	76.0	0.79	0.74	22.2	76.0	0.91	0.86	22.2	76.0	0.71	0.68	22.2	76.0	0.81	0.71	22.2	76.0	0.84	0.74	22.2	76.0	0.70	0.70
Pacific, Southeast	23	15	65.2	99.2	0.79	0.80	43.5	98.8	0.88	0.93	43.5	98.8	0.81	0.92	65.2	99.2	0.72	0.69	43.5	98.8	0.85	0.85	43.5	98.8	0.68	0.64
Atlantic, Northeast	34	19	55.9	67.0	0.79	0.55	20.6	38.4	0.85	0.53	20.6	38.4	0.77	0.48	55.9	67.0	0.79	0.80	20.6	38.4	0.83	0.53	20.6	38.4	0.70	0.44
Atlantic, Northwest	26	17	65.4	89.3	0.79	0.87	30.8	86.5	0.86	0.93	30.8	86.5	0.74	0.73	65.4	89.3	0.77	0.96	30.8	86.5	0.88	0.97	30.8	86.5	0.68	0.79
Atlantic, Southwest	27	17	63.0	86.3	0.79	0.78	44.4	79.0	0.86	0.82	44.4	79.0	0.74	0.68	63.0	86.3	0.71	0.71	44.4	79.0	0.87	0.85	44.4	79.0	0.75	0.84
Mediterranean and Black Sea	31	16	51.6	30.2	0.77	0.57	19.4	10.3	0.80	0.54	19.4	10.3	0.71	0.49	51.6	30.2	0.75	0.76	19.4	10.3	0.76	0.59	19.4	10.3	0.82	0.49
Pacific, Eastern Central	26	16	61.5	93.0	0.76	0.84	53.8	92.2	0.83	0.93	53.8	92.2	0.78	0.75	61.5	93.0	0.68	0.77	53.8	92.2	0.84	0.93	53.8	92.2	0.66	0.82
Indian Ocean, Western	49	23	46.9	74.6	0.75	0.73	38.8	70.3	0.79	0.80	38.8	70.3	0.73	0.68	46.9	74.6	0.66	0.54	38.8	70.3	0.82	0.85	38.8	70.3	0.75	0.77
Atlantic, Eastern Central	53	26	49.1	48.9	0.74	0.72	28.3	43.2	0.77	0.77	28.3	43.2	0.76	0.71	49.1	48.9	0.72	0.72	28.3	43.2	0.77	0.68	28.3	43.2	0.70	0.71
Atlantic, Southeast	26	16	61.5	62.0	0.74	0.73	38.5	58.2	0.81	0.78	38.5	58.2	0.76	0.82	61.5	62.0	0.70	0.65	38.5	58.2	0.76	0.67	38.5	58.2	0.68	0.71
Atlantic, Western Central	54	24	44.4	83.9	0.72	0.83	38.9	83.4	0.78	0.90	38.9	83.4	0.73	0.75	44.4	83.9	0.62	0.81	38.9	83.4	0.79	0.94	38.9	83.4	0.66	0.77

Tableau 2. Nombre de pêcheries dotées de plans de gestion disponibles et mis en œuvre à l'échelle mondiale et par zone de la FAO. Zones de la FAO avec une proportion plus élevée de plans de gestion disponibles pour leurs pêcheries répertoriées en premier.

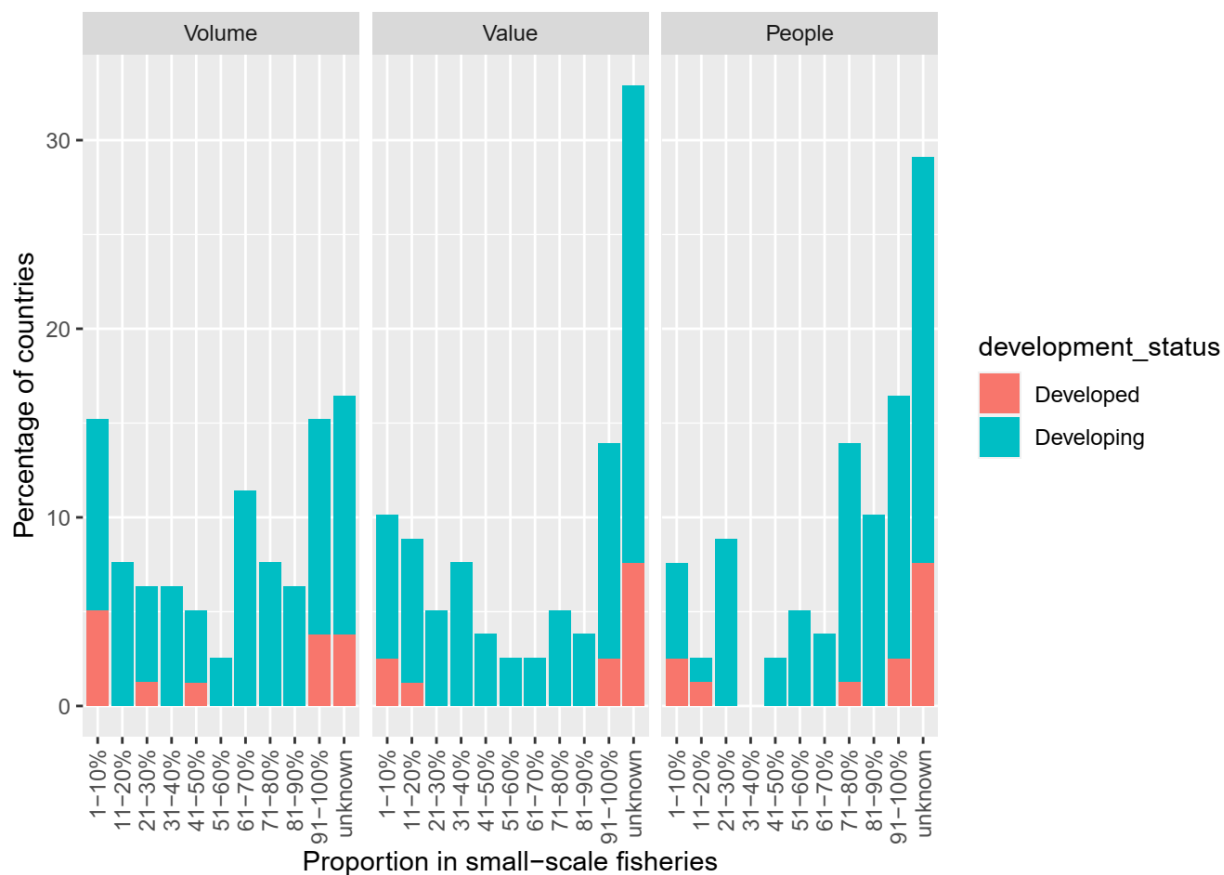
Zone/Région de la FAO	Nombre de membres ayant répondu	Nombre de pêcheries	Nombre de pêcheries dotées de plans de gestion	Nombre de pêcheries dotées de plans de gestion mis en œuvre
Global	70	1121	801 (71%)	757 (68%)
Pacifique, nord-est	3	246	246	246 (100%)
Atlantique, Nord-Ouest	10	352	313	312 (89%)
Pacifique, Centre-Ouest	18	316	284	275 (87%)
Pacifique, sud-ouest	5	178	152	152 (85%)
Océan Indien, Antarctique	3	173	147	147 (85%)
Pacifique, Antarctique	6	251	203	203 (81%)
Océan Indien, Est	8	284	211	211 (74%)
Méditerranée et mer Noire	7	38	24	23 (60%)
Pacifique, Sud-Est	11	233	135	130 (56%)
Atlantique, Nord-Est	9	153	84	84 (55%)
Pacifique, Centre-Est	16	212	119	113 (53%)
Atlantique, Antarctique	8	148	74	74 (50%)
Océan Indien, Ouest	19	177	88	87 (49%)
Atlantique, Sud-Ouest	12	190	98	87 (46%)
Atlantique, Centre-Ouest	23	332	161	144 (43%)
Atlantique, Centre-Est	16	163	74	62 (38%)
Atlantique, Sud-Est	10	64	18	13 (20%)
Nord-ouest pacifique	2	26	0	0 (0%)



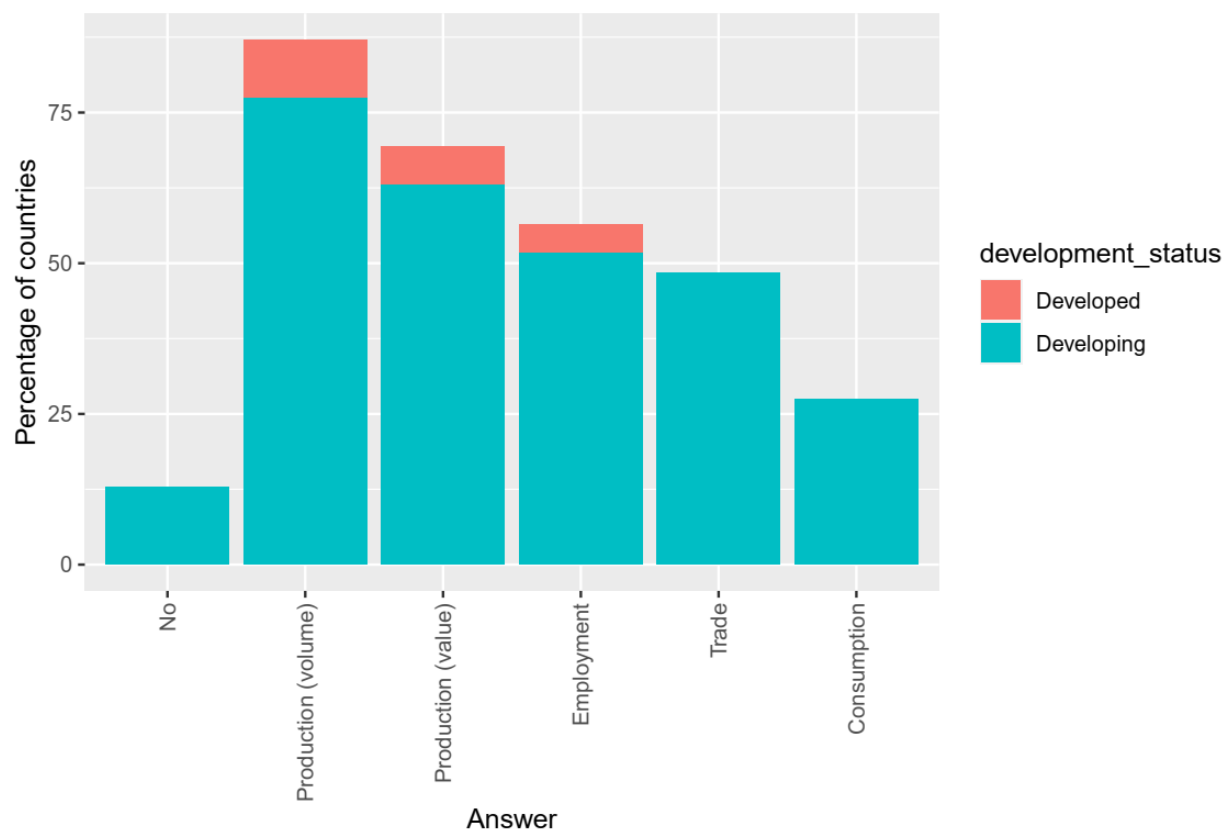
Graphique 1. Répartition des scores moyens globaux par sujet. Axe Y : pourcentage de pays par catégorie de scores ; Axe X : scores regroupés de 0 à 1, par 0,1. Les étiquettes dans les barres indiquent le nombre de pays par catégorie de scores. Remarque : Les pays avec des scores élevés (plus proches de 1, à droite de la distribution) représentent une intensité plus élevée dans les composantes ou sujets de gestion.



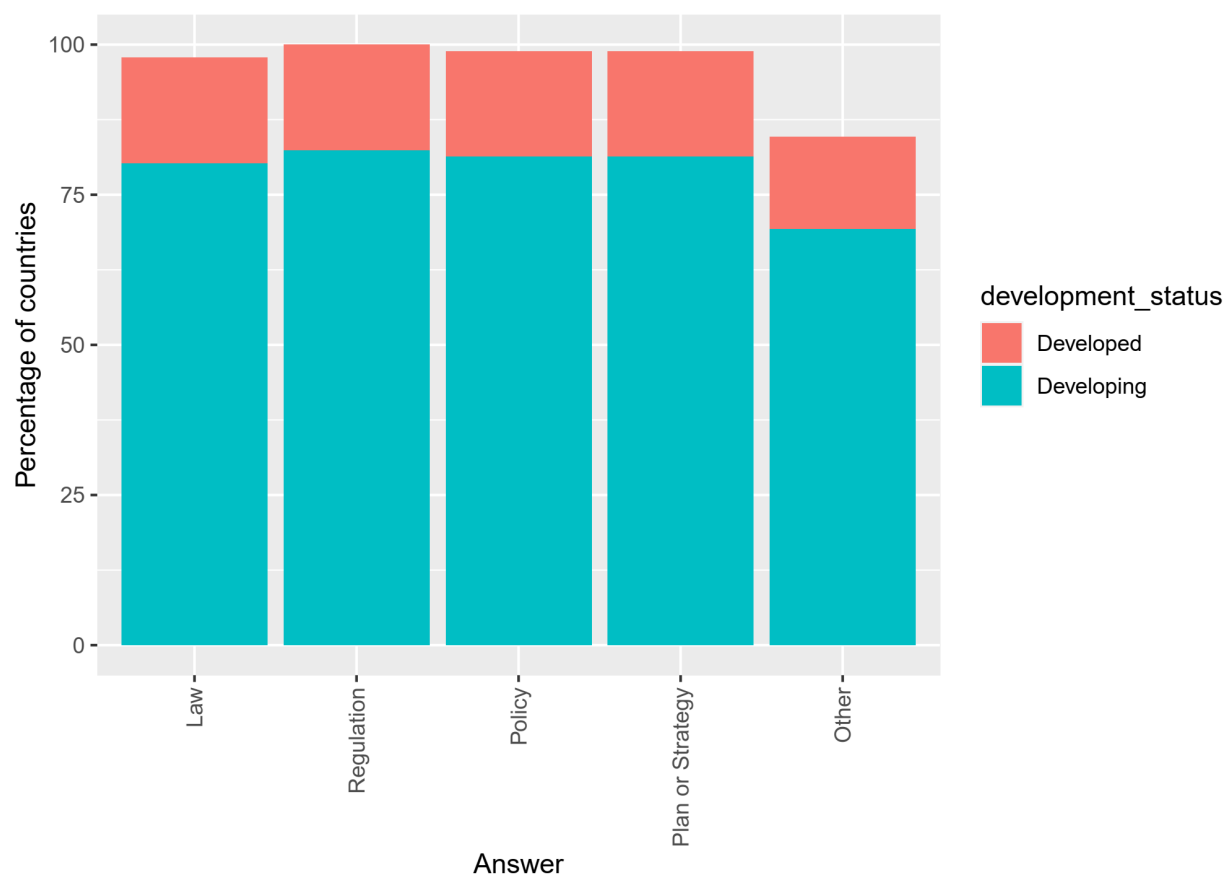
Graphique 2. Répartition des scores moyens mondiaux par sujet et état de développement. Axe Y : pourcentage de pays par catégorie de scores ; Axe X : scores regroupés de 0 à 1, par 0,1. Remarque : Les pays avec des scores élevés (plus proches de 1, à droite de la distribution) représentent une intensité plus élevée dans les composantes ou sujets de gestion.



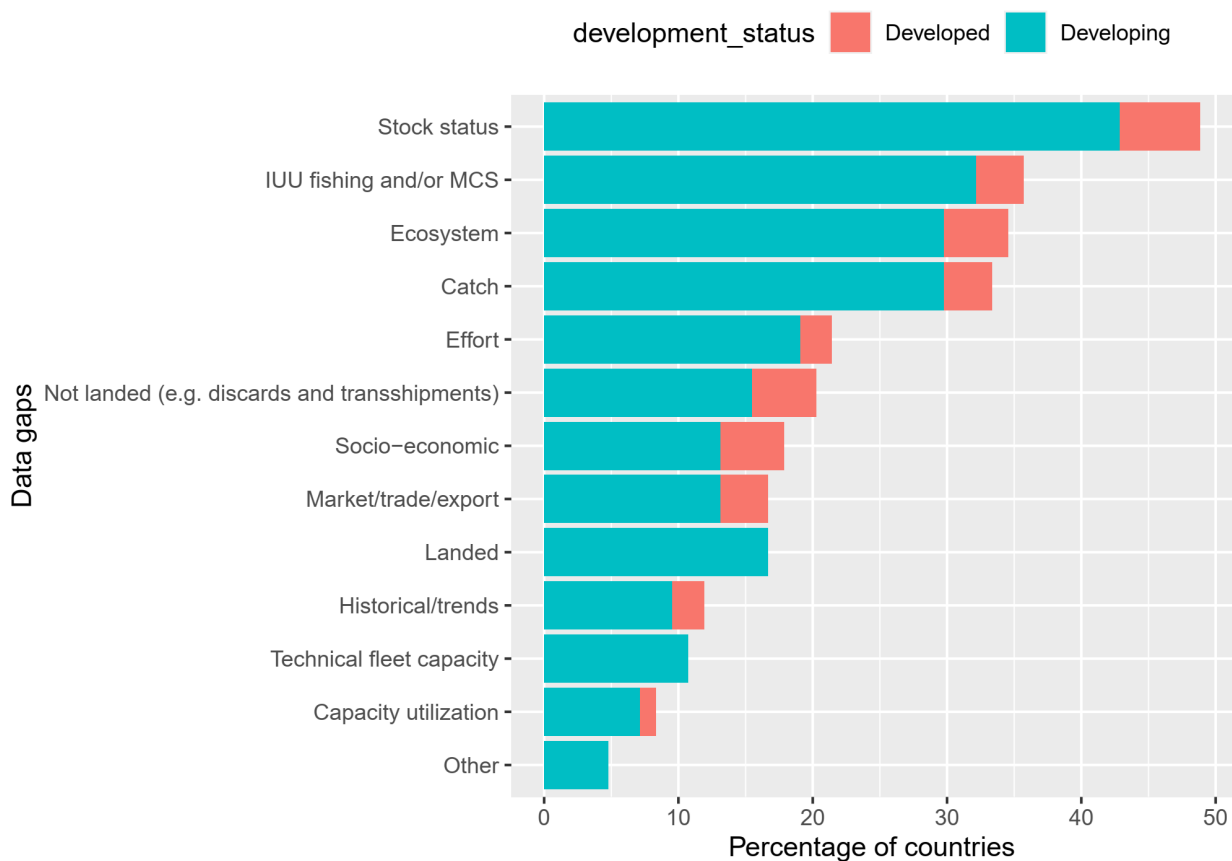
Graphique 3. Proportion du tonnage débarqué à l'échelle nationale et de la valeur provenant de la pêche artisanale, et proportion des emplois de pêche à l'échelle nationale impliqués dans ce sous-secteur. Les proportions sont basées sur les questions sur la pêche artisanale dans le questionnaire du Code. Les pourcentages des pays sont séparés selon leur état de développement.



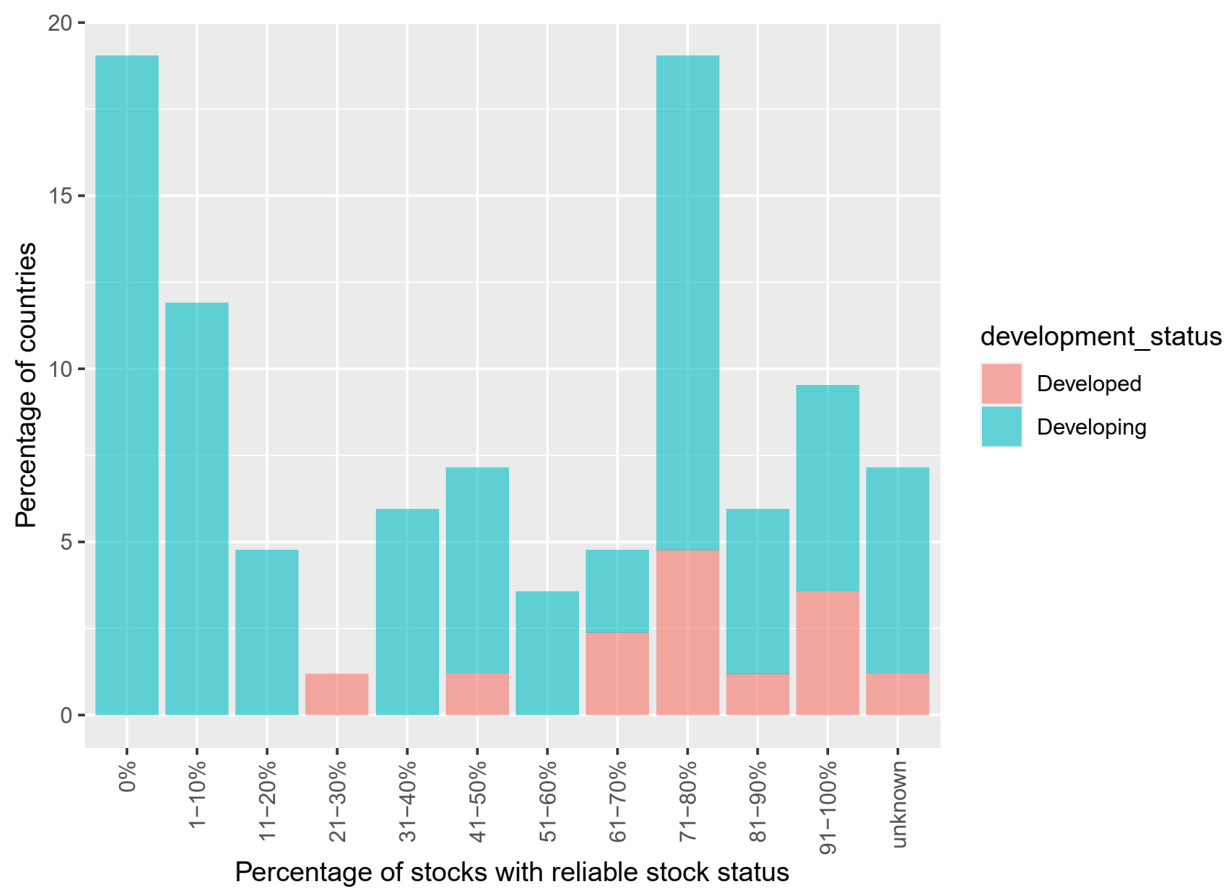
Graphique 4. Réponses à la question 47 : « Votre pays collecte-t-il des données sectorielles sur la pêche artisanale ? Les Membres ayant répondu avaient tous indiqué qu'ils avaient un secteur de la pêche artisanale. Les pourcentages des pays sont séparés selon leur état de développement. Les membres peuvent répondre « oui » pour plusieurs types de données.



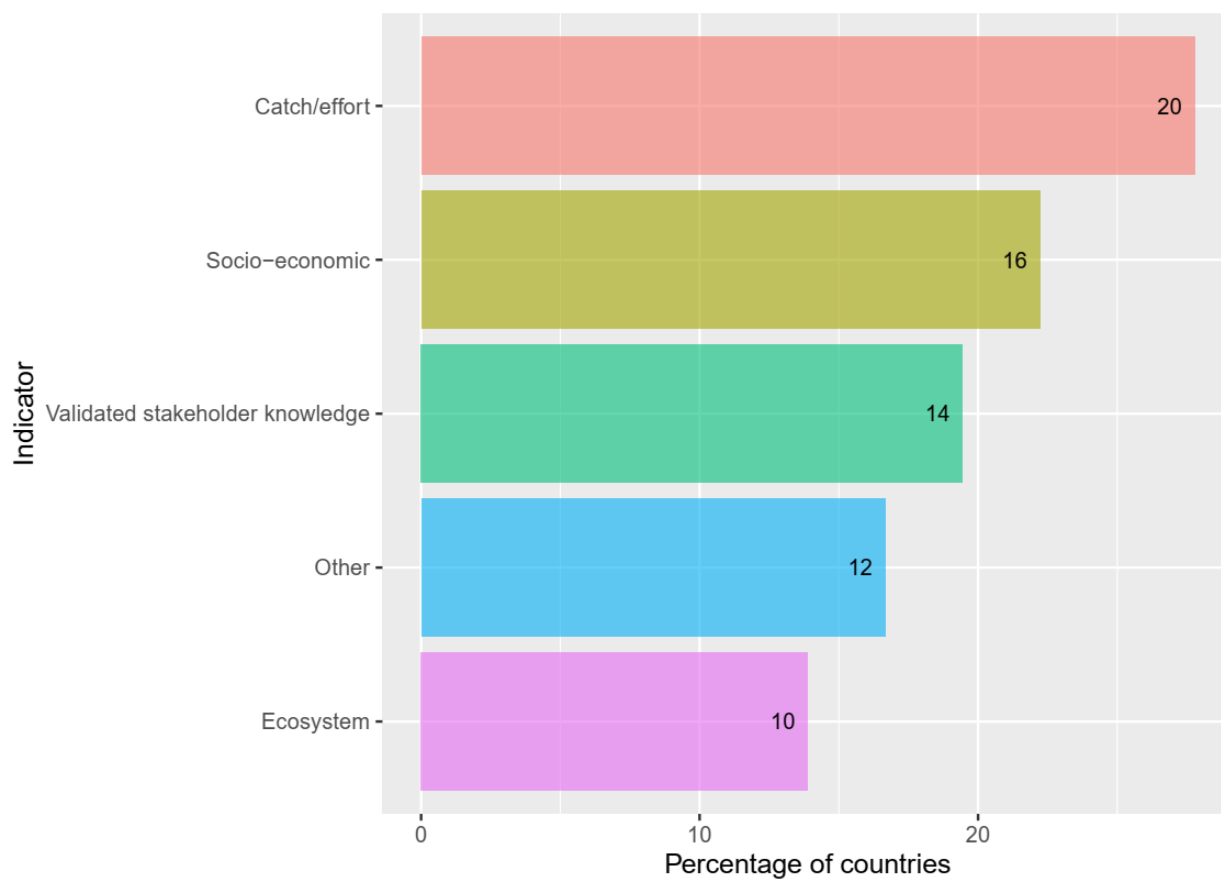
Graphique 5. Réponses à la question 48 : « Existe-t-il des lois, réglementations, politiques, plans ou stratégies qui ciblent ou abordent spécifiquement le secteur de la pêche artisanale ? » Les Membres ayant répondu avaient tous indiqué qu'ils avaient un secteur de la pêche artisanale. Les pourcentages des pays sont séparés selon leur état de développement. Les membres peuvent répondre « oui » pour plus d'une catégorie.



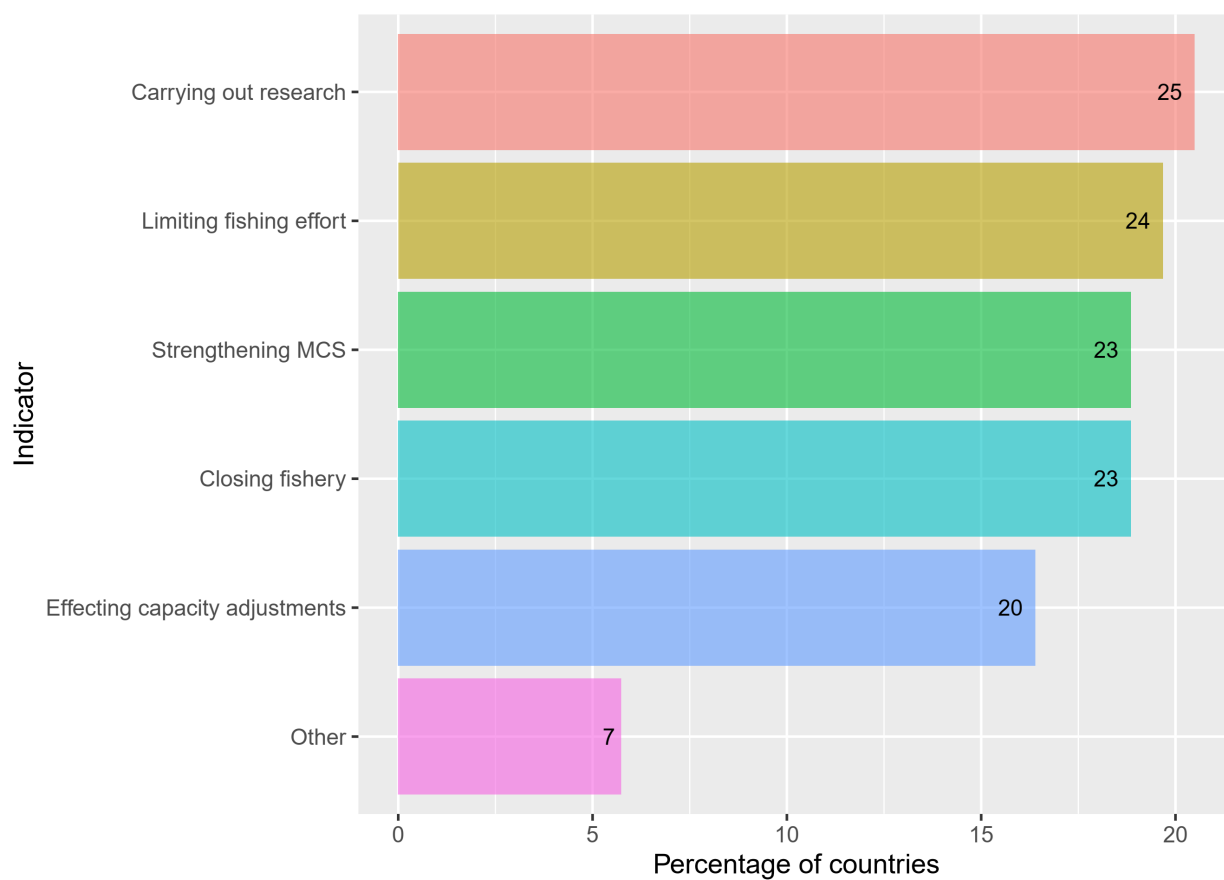
Graphique 6. Réponses à la question 30 : « Veuillez identifier jusqu'à trois principales lacunes en matière de données dans la gestion des ressources halieutiques de votre pays. » Le nombre de pays est séparé selon leur état de développement.



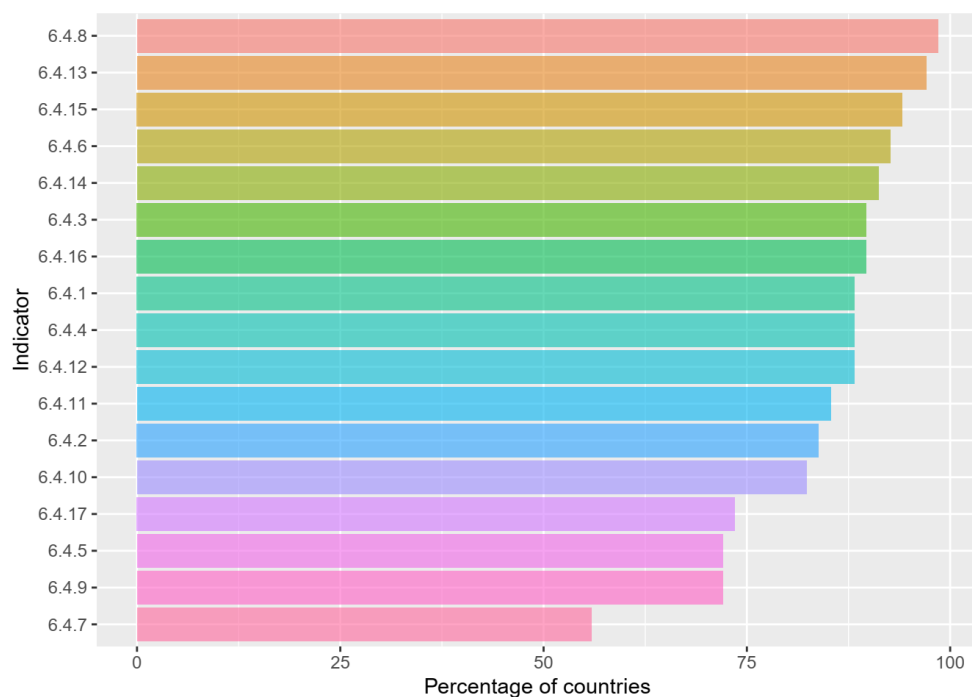
Graphique 7. Réponses à la question 27 : « Pour combien de stocks votre pays a-t-il obtenu des estimations fiables de l'état des stocks (par exemple, biomasse ou état d'exploitation) au cours des trois dernières années ? » Les pourcentages des pays sont séparés selon leur état de développement.



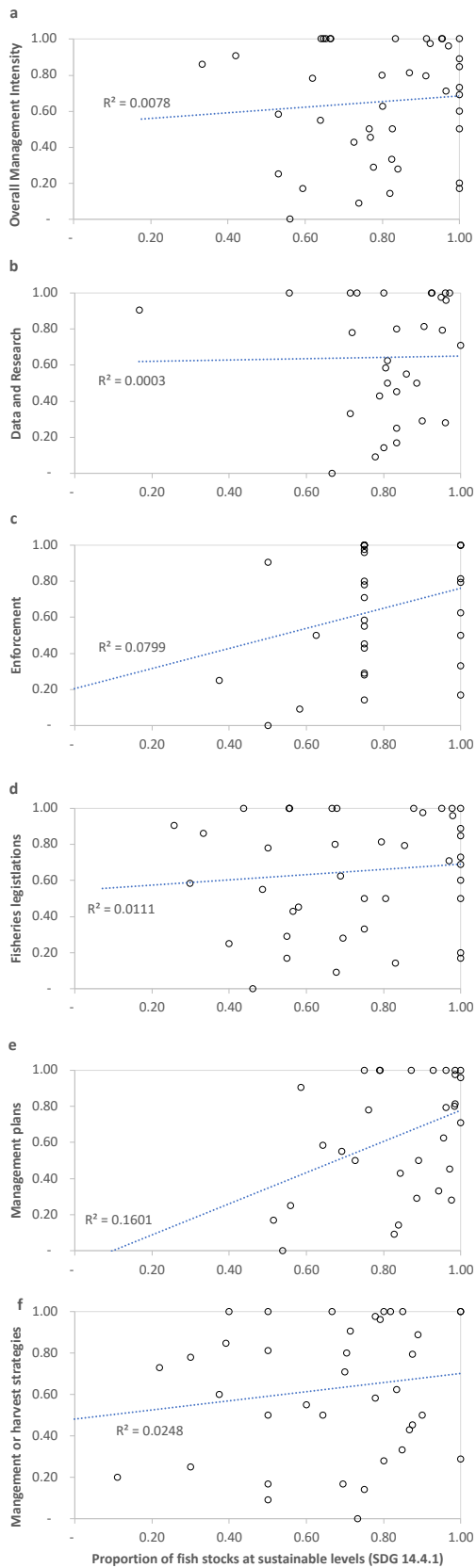
Graphique 8. Réponses à la question 8.2 : « Si les pays n'ont pas élaboré de points de référence cibles spécifiques pour des stocks, quels autres indicateurs ou seuils sont utilisés pour gérer les stocks ? Les pays peuvent citer plusieurs indicateurs ; des réponses ont été fournies par 27 Membres.



Graphique 9. Réponses à la question 8.3 : « Si les points de référence ont été dépassés, quelles mesures ont été prises pour remédier à la situation ? »
Les membres peuvent énumérer plus d'une action ; des réponses ont été fournies par 51 Membres.



Graphique 10. Réponses à la question 6.4 : « Votre cadre de gestion... » (6.4.1) Contient-il des mesures visant à garantir que le niveau de pêche est proportionné à l'état des ressources halieutiques ? (6.4.2) Reconnaître un processus d'identification d'une espèce comme « menacée », « en voie de disparition », « en péril » ou un autre statut similaire, ce qui rendrait l'espèce sérieusement préoccupante en matière de conservation ? (6.4.3) Contenir des mesures supplémentaires pour la protection des espèces identifiées comme « menacées », « en voie de disparition », « en péril » ou dans un autre statut similaire, si elles sont rencontrées par les pêcheries. (6.4.4) Contenir des mesures permettant de permettre aux stocks épuisés de se reconstituer. (6.4.5) Contenir des points de référence cibles spécifiques au stock. (6.4.6) Aborder la sélectivité des engins de pêche. (6.4.7) Cibler ou traiter spécifiquement l'ALDFG et/ou l'équipement fantôme ? (6.4.8) Interdire les méthodes et pratiques de pêche destructrices (par exemple, dynamitage et empoisonnement). (6.4.9) Aborder la capacité de pêche, y compris les conditions économiques dans lesquelles l'industrie de la pêche fonctionne. (6.4.10) Aborder la biodiversité des habitats et des écosystèmes aquatiques, y compris l'identification des habitats essentiels du poisson. (6.4.11) Reconnaître un processus d'identification des « habitats vulnérables » ou d'autres types de zones importantes et/ou sensibles/vulnérables. (6.4.12) Contenir des mesures supplémentaires pour la protection de ces habitats ou zones, en ce qui concerne l'activité de pêche. (6.4.13) Prévoir la participation des parties prenantes à la détermination des décisions de gestion. (6.4.14) Aborder la protection des espèces en voie de disparition. (6.4.15) Prendre en compte les intérêts et les droits des pêcheurs artisanaux. (6.4.16) Utiliser des approches de précaution qui prévoient des marges de sécurité conservatrices dans la prise de décision. (6.4.17) S'inscrire dans (ou constituer une partie intégrante) de plans de gestion plus larges de la zone/bassin côtier ou des bassins versants.



Graphique 11. Corrélations entre la proportion de stocks à des niveaux durables par pays (données du questionnaire ODD 14.4.1) et les scores d'intensité de gestion par sujet (issus du questionnaire du Code) : a. l'intensité globale de la gestion ; b. données et recherche; c. mise en vigueur; d. législation sur la gestion; e. plans de gestion; et e. stratégies de gestion. Il convient de noter une corrélation plus élevée entre la proportion de stocks durables et l'intensité de la lutte contre la fraude au niveau national.